



Restauration de la végétation :

Ces travaux sont liés à l'écoulement des eaux. Ils consistent en l'abattage sélectif des arbres morts ou matures, l'élagage des plus grosses branches basses, le débroussaillage des berges, l'enlèvement des espèces envahissantes ou inappropriés et la gestion des embâcles.



Plantation et Bouturage :

Les opérations de plantation et de bouturage visent à reconstituer un cordon végétal en haut de berges sur les secteurs dépourvus de végétation. Ceci dans le but d'assurer le renouvellement de la ripisylve en stabilisant la berge.



Techniques du génie végétal :

L'érosion correspond à l'usure du lit et des berges par l'écoulement de l'eau. Quand elle est liée à la dynamique hydraulique naturelle, l'érosion des berges est un phénomène normal qui ne perturbe pas l'état du cours d'eau, ni le milieu, mais qui peut par contre menacer des ouvrages et des usages.

Lorsque l'intervention sur la cause de l'érosion de berge n'est pas possible ou que l'origine de l'érosion perturbante est naturelle, les techniques de protection de berges par génie végétal seront mis en œuvre : fascinage, tressage et peigne.



Aménagements pour le bétail :

Ces travaux sont liés à la divagation du bétail. L'objectif de ces aménagements (clôtures, abreuvoirs et franchissements) est d'éviter les perturbations engendrées par le piétinement du bétail sur les cours d'eau.



Restauration du lit mineur :

Pour remédier aux effets négatifs des travaux hydrauliques (recalibrage, rectification, curage ...), des solutions peuvent être apportées, sans remettre en cause l'exploitation des parcelles riveraines : l'apport de granulats (graviers...) dans le lit du cours d'eau, permettant de diversifier les écoulements



Suppression/remplacement d'ouvrages de franchissement :

Certains ouvrages de franchissement de cours d'eau (buses béton...), sont inadaptés et entraînent des perturbations sur le fonctionnement de la rivière : érosion importante en aval et fort envasement en amont. D'autre part, ils peuvent impacter le déplacement de la faune aquatique. Ces ouvrages sont alors supprimés et remplacés par des passages adaptés du type passerelle, pont-cadre, pont tablier ou demi-section en PEHD. Si l'ouvrage perturbateur ne peut être remplacé, un aménagement pour le rendre franchissable peut être réalisé.



Financement des travaux :

La restauration de la végétation et du lit mineur sont totalement subventionnés. Une participation financière sera demandée aux exploitants des parcelles concernées à hauteur de 20% maximum du coût total des travaux d'aménagement pour le bétail.

www.msm-normandie.fr

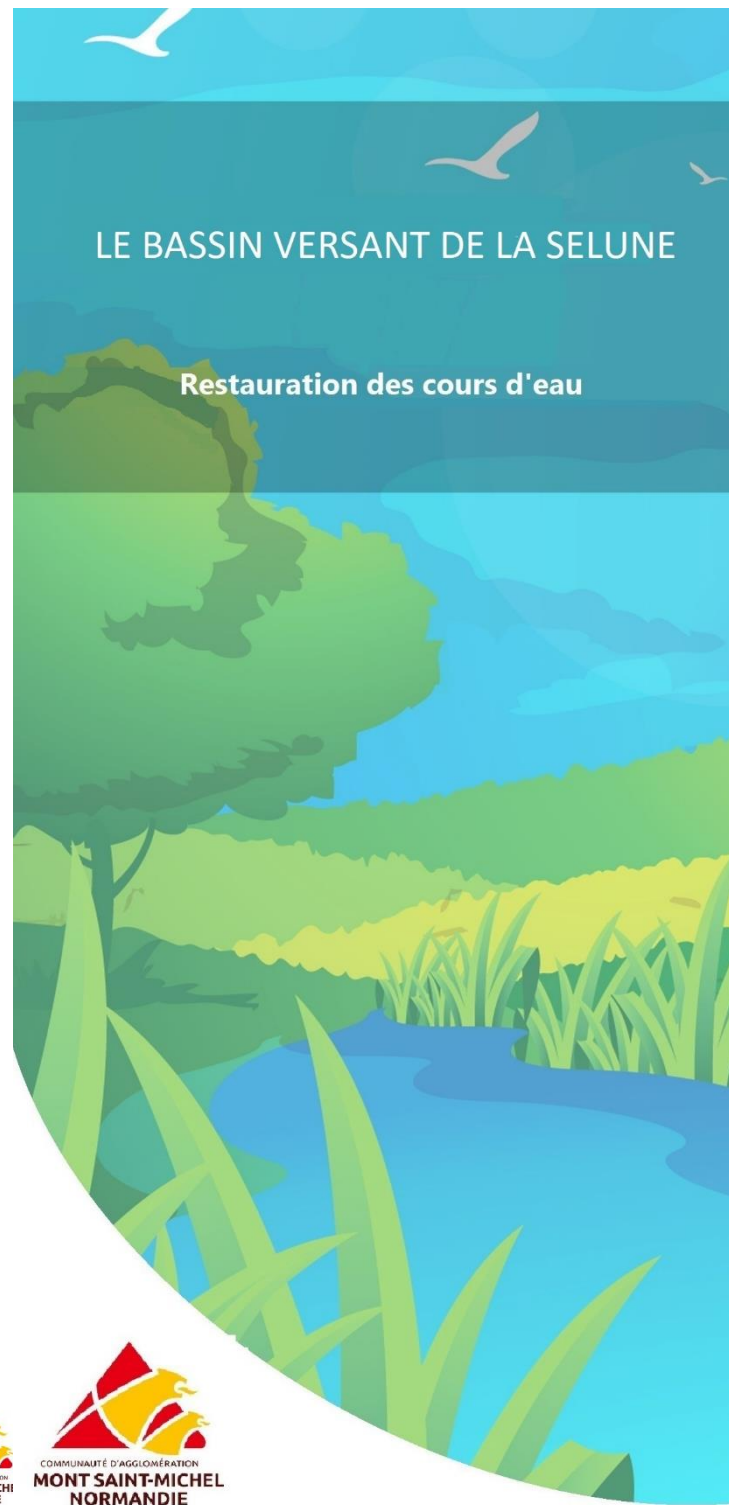
Rubrique Aménagement et Environnement



MISSIONS DU TECHNICIEN RIVIERES

Le technicien rivières est chargé de conseiller les élus locaux et les riverains sur la gestion à entreprendre et les techniques à utiliser pour améliorer la qualité des cours d'eau.

Pour cela, il réalise le diagnostic des cours d'eau (Sélune et Affluents) en vue d'une coupe raisonnée de la végétation (abattage préventif et sélectif, élagage, débroussaillage, enlèvement des embâcles, plantations, recépage et techniques de génie végétal), de l'aménagement des abords du cours d'eau pour le bétail (clôtures, abreuvoirs, passages) afin de limiter le piétinement et de la restauration du lit mineur (diversification des écoulements, recharge granulométrique).





POURQUOI RESTAURER LES RIVIERES ?



Constat :

Les causes de perturbations de nos rivières peuvent être multiples :

- les travaux d'aménagement hydraulique (curage, recalibrage, rectification, busage...);
- le piétinement par le bétail ;
- l'absence de végétation en berge ou le manque d'entretien des berges et du lit ;
- les pollutions ponctuelles et diffuses ;
- les ouvrages de franchissement inadaptés (buses, routes, vannages...) empêchant la continuité écologique et la libre circulation des organismes aquatiques.

Ces perturbations qui remontent à plusieurs décennies et qui pour certaines se poursuivent encore actuellement ont des conséquences sur le milieu aquatique et sur les usages :



Pour le milieu :

- Diminution de la capacité d'autoépuration des cours d'eau (une rivière en bon état « épure » naturellement l'eau) ;
- Limitation du développement des organismes aquatiques par l'absence d'habitat favorable ;
- Dégradation de la qualité de l'eau ;
- Colmatage des fonds ou érosion anormale du fond du lit (incision).



Pour les usages :

- Accentuation des phénomènes d'érosion des berges ;
- Absence de valorisation paysagère ;
- Accessibilité au cours d'eau rendue difficile (berge haute, végétation importante) ;
- Risques sanitaires augmentés pour le bétail (contact indirect par d'autres animaux contaminés) ;
- Augmentation du risque d'inondation par accélération du transit de l'eau (cas des cours d'eau ayant subis des travaux hydrauliques lourds).



CONTEXTE DE GESTION

La Directive européenne Cadre sur l'Eau définit le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par bassin hydrographique. Elle fixe un objectif, celui d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015 (voir 2021 et 2027 pour certaines masses d'eau).

Les actions engagées par la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie se présentent sous la forme d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien, déclaré d'intérêt général suite à une enquête publique.

Il a pour but de restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques.



LE BASSIN VERSANT DE LA SELUNE

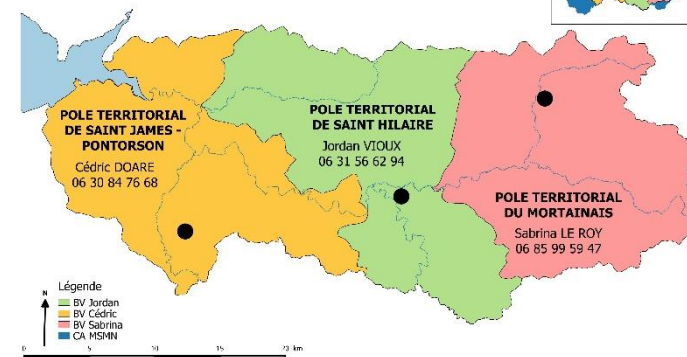
Le Bassin Versant est une aire géographique délimitée par une ligne de partage des eaux (ligne de crête), qui recueille l'ensemble des eaux d'un territoire qui rejoignent finalement l'exutoire (point le plus bas du bassin versant).

La Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie comprend 8 bassins versants dont celui de la Sélune, sur près de la moitié de son territoire, où elle exerce la compétence restauration des cours d'eau.

La Sélune prend sa source à l'Est, sur la commune de Saint Cyr du Bailleul (140 m d'altitude) pour se jeter à l'Ouest, dans la Baie du Mont Saint Michel ; soit un linéaire de cours d'eau de 70 km et une pente moyenne de 2%.



Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie
Répartition des bassins versants de la Sélune par Technicien rivière



TRAVAUX DE RESTAURATION

Les travaux de restauration des cours d'eau doivent répondre aux objectifs de :

- Préservation et de réhabilitation de la diversité et de la qualité du milieu aquatique et des berges ;
- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Renouvellement de la ripisylve en place en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle doit exercer ;
- Amélioration des conditions d'écoulement de la rivière en préservant la diversité du milieu ;
- Faciliter la pratique des loisirs lié au cours d'eau, dans le respect du bon équilibre des milieux ;
- Aménagement du milieu dans le but de concilier élevage et préservation des rivières.